

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie
08 99 71 02 66	Météo montagne
04 68 38 12 05	Etat des routes

Mairie

Téléphone	04 68 04 21 04
Astreinte	07 86 25 88 57
Fax	04 68 04 14 73
Mail	mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 9h à 12h Présence du défibrillateur automatique dans la cour de la mairie

Sites internet utiles :

Services de l'état des Pyrénées-Orientales :

www.pyrenees-orientales.gouv.fr (lien avec page facebook avec actualisation des événements)

www.prevention-incendie66.com

www.vigicrues.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques majeurs

<http://www.prim.net>

Pour plus de renseignements sur notre commune

<http://www.stpierreforcats.fr>

le plan communal de sauvegarde en mairie muni des cartographies

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte et l'information à la population est donnée par :

- la sirène ou les cloches de l'église avec un code sonore d'une durée totale de 2 minutes en alternant des phases de 15 secondes d'émission suivi de 5 secondes de silence pour tremblement de terre, glissement de terrain, avalanche, feu de forêt ou inondation (riu del moli, jardo)
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone ou la distribution de consignes pour le reste
- centre d'hébergement en cas de besoin : salle polyvalente

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.
- les arrêtés portant catastrophe naturelle sur la commune sont :
 - tempête arrêté du 18/11/1982
 - inondation, coulées de boue, effets exceptionnels : arrêté du 15/7/1992
 - inondation et chocs mécaniques : arrêté du 28/1/2009

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : www.pyrenees-orientales.gouv.fr, rubrique/Sécurité civile, IAL

La canicule



- ☑ il fait très chaud
- ☑ la température ne descend pas la nuit
- ☑ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise

Tempêtes – Vent violent- Grands froids

- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place
- Pour les grands froids :
 - Ne pas sortir aux heures les plus froides
 - Maintenir la chaleur dans les habitations
 - Adapter les vêtements en conséquence

**DOCUMENT
À CONSERVER**

31 Mars 2016

Commune de St Pierre Dels Forcats

DICRIM

Document d'Information Communal sur les RISQUES Majeurs






2750m
CAMBRE D'AZE

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? Un phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS :

<p>contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent)</p> <p>-S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde</p> <p>- Respecter les mesures de protection mises en place : filets de protection, murets, signalétique, repères de crues</p> <p>- lire l'affichage municipal</p>	 <p>France-Bleu Roussillon10 1.6</p> <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	 <p>les enfants à l'école</p> <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>	
---	---	--	---	--

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

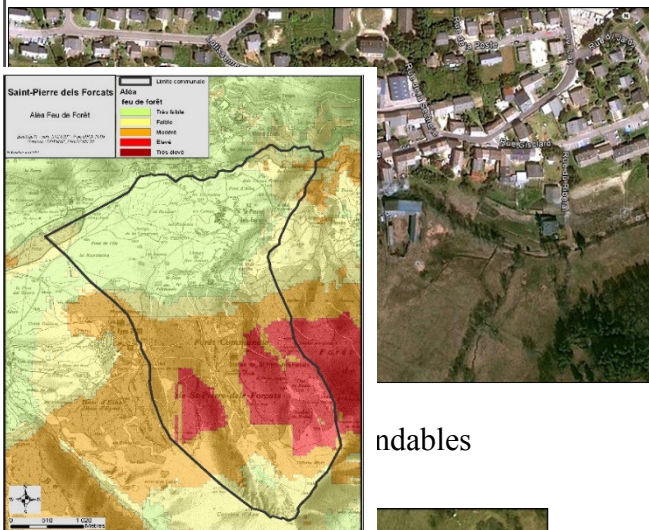
Confinement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

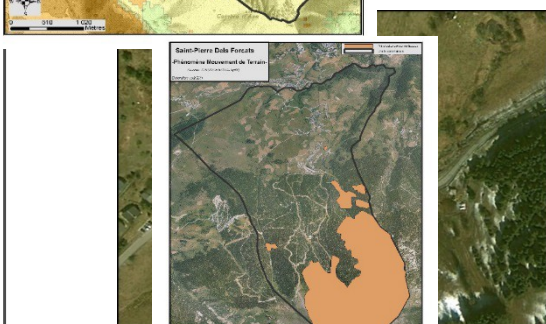


Inondations par crues torrentielles et ruissellement

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)
- Ecouter France Bleu Roussillon 101.6 FM



ndables



Les réflexes qui sauvent

Évacuez immédiatement

Gagnez un point en hauteur

N'allez pas chercher vos enfants à l'école; l'école s'occupe d'eux

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie



Tremblement de terre

PENDANT:

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

APRES:

- Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme
- Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place..)
- Se conformer aux consignes données par les autorités

Les réflexes qui sauvent

PENDANT

Abritez-vous sous un meuble solide

Évitez l'électricité et le gaz

Évitez le feu

APRES

Évacuez les bâtiments

Évacuez les bâtiments pour rejoindre un endroit dégagé

N'allez pas chercher vos enfants à l'école; l'école s'occupe d'eux

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie



Mouvements de terrains : chutes de blocs - Glissement de terrain

Se conformer aux consignes données par les autorités

- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement; s'éloigner du point d'effondrement
- Ecouter France Bleu Roussillon 101.6 FM

Les réflexes qui sauvent

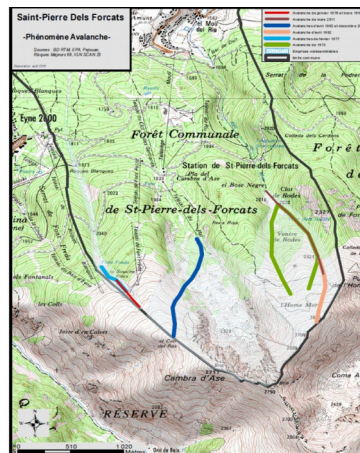
Évacuez latéralement

Gagnez un point en hauteur



Avalanches

- Ecouter France Bleu Roussillon : 101.6 FM
- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement
- Se mettre à l'abri
- Fuir latéralement à la coulée
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Pris **dans** une avalanche : fermer la bouche, se cramponner à tout obstacle pour ne pas être emporté,
- Pris **sous** une avalanche : faire une poche d'air au niveau du visage et ne plus bouger; émettre des sons brefs pour ne pas s'essouffler
- Ecouter France Bleu Roussillon 101.6 FM



Incendie de forêts

AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations

PENDANT:

- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement
- S'éloigner dos au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie
- Ecouter France Bleu Roussillon 101.6 FM

LES REFLEXES QUI SAUVENT

Si vous êtes à l'intérieur

Restez à l'intérieur

Fermez les volets

Descendez au sous-sol

Si vous êtes à l'extérieur

Abritez vous

SOMMAIRE :

- **Les bons réflexes face aux risques majeurs avant/pendant/après/consignes spécifiques**
- **Les 5 risques majeurs avec cartographies et gestes à adopter :**
 - ✚ **Les inondations par crues torrentielles et ruissellement**
 - ✚ **Les tremblements de terre**
 - ✚ **Les mouvements de terrains : chutes de blocs, glissements de terrain**
 - ✚ **Les avalanches**
 - ✚ **Les incendies de forêts**
- **Les numéros –informations utiles**
- **Les sites internet consultables**
- **L'alerte communale**
- **La déclaration en catastrophe naturelle/information acquéreurs-locataires**
- **La canicule**
- **Les vents violents et grands froids**



Le mot du Maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de **St Pierre Dels Forcats** fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de **la conserver précieusement.**

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

*La mairie tient à votre disposition
les différents documents
d'information sur les risques recensés.*

*En espérant ne jamais avoir à
appliquer ces précautions de sécurité,
je vous souhaite une bonne lecture.*

**Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER**

